

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
07/11/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°11-02

Objet : Construction
d'une halle –
Engagement de
dépenses. ANNULE ET
REMPLECE

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS (proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, M. AMOUROUX, Mme GRANGE (proc), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : Mme DALLA-ZANA (proc. M. SANS), M. EVIN (proc. Mme GRANGE).

M. CELLIER a été élu Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a délibéré le 13 avril 2023 sur l'engagement de dépenses pour la construction de la halle. Une erreur s'est glissée dans le plan de financement prévisionnel pour ce projet concernant la demande de participation du Conseil départemental de la Haute-Garonne. Cette délibération annule et remplace la n°DCM 5-4 du Conseil Municipal du 13 avril 2023.

En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'annuler la délibération du 13 avril 2013 et présente le nouveau plan de financement prévisionnel pour ce projet :

- Participation de l'État dans le cadre de la DETR :	299 392,00 €
- Participation du Conseil départemental 31 :	379 840,00 €
- Participation de la Communauté de Communes :	30 000,00 €
- Fonds propres de la Commune :	288 743,00 €
	Total HT : 997 975,00 €
- Financement de la TVA par la Commune :	199 595,00 €
	Total TTC : 1 197 570,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'accepter le plan de financement prévisionnel suivant et de solliciter les aides financières auprès des divers partenaires :**

- Participation de l'État dans le cadre de la DETR : 299 392,00 €
- Participation du Conseil départemental 31 : 379 840,00 €
- Participation de la Communauté de Communes : 30 000,00 €
- Fonds propres de la Commune : 288 743,00 €
- Total HT : 997 975,00 €**

- Financement de la TVA par la Commune : 199 595,00 €
- Total TTC : 1 197 570,00 €**

- **D'inscrire la dépense sur le budget communal 2023, section investissement, compte 23 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **23 novembre 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 20 novembre 2023

Le Maire,

Christian SANS

